

PLAN LOCAL D'URBANISME

CHARRECEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHALON VAL DE
BOURGOGNE

Notices Annexes Sanitaires PIECE N°7.1

<p>Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,</p> <p>Le</p> <p>Le Président,</p>		
<p>Pour copie conforme</p> <p>Le Président,</p>		



Cette note sommaire sur les éléments relatifs aux réseaux d'eau, d'assainissement et du système d'élimination des déchets est accompagnée de plans sur lesquels figure l'état actuel des réseaux.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

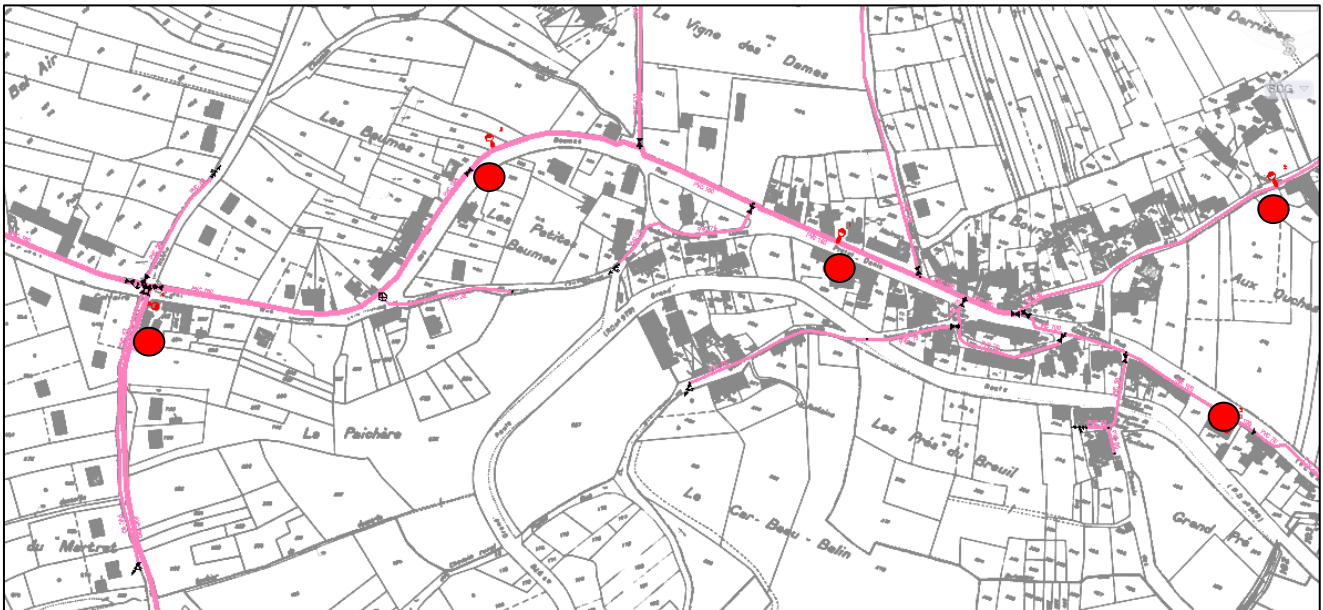
La commune de Charrecey est alimentée en eau potable par le captage de Rémigny-sur-Dheune qui comporte 2 puits et 5 forages

Le réseau d'adduction en eau potable dessert l'ensemble du secteur bâti du territoire communal. La commune dispose d'un réseau linéaire dont le diamètre des conduites varie entre 50 mm et 160 mm.

Le développement de l'urbanisation envisagé par les élus sur la commune, et par conséquent l'accroissement de la consommation en eau sur le bourg pourra être desservi par le réseau et le puits existant. Les nouvelles zones d'urbanisation seront raccordées au réseau par la création de nouvelles canalisations et par un renforcement éventuel du réseau existant.

La défense incendie de la commune s'avère de très bonne qualité. 5 hydrants sont implantés sur le territoire et tous présentent un débit minimum de 60 m³/heure pendant 2 heures avec une pression minimum de 1 bar. La distance séparant l'ensemble de ces PI est également aux normes (entre 100 et 400 mètres).

Ci-dessous, le plan de situation des poteaux incendie présents sur la commune :

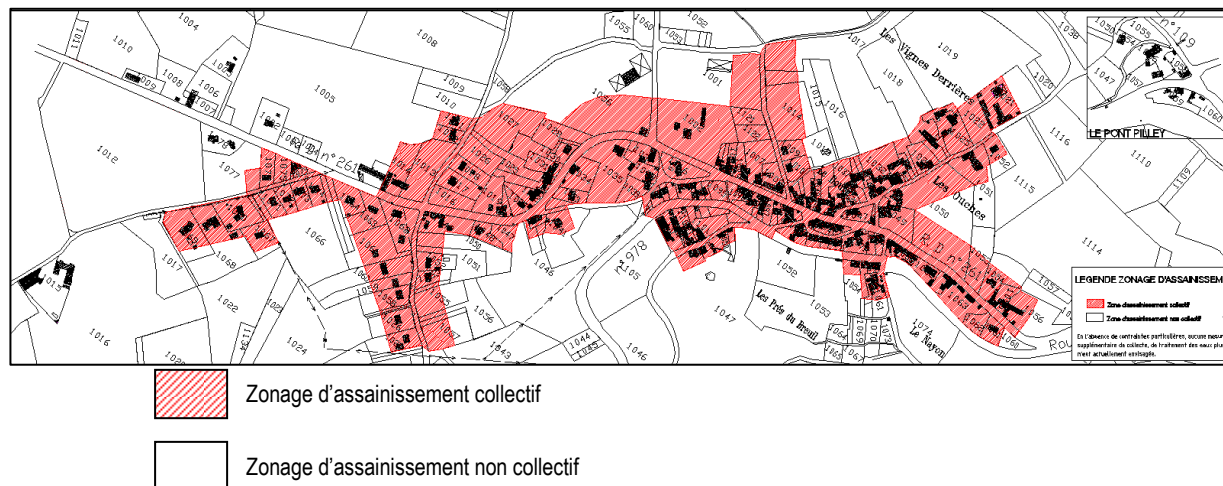


ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'une lagune dont la capacité est de 330 EQ/hb.

Les eaux pluviales sont en partie traitées dans la lagune. Le réseau est majoritairement de type séparatif.

La commune a élaboré un zonage d'assainissement en 2009



A ce jour, la commune va lancer une procédure pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement en adéquation avec l'évolution urbaine et démographique de la commune. Un emplacement réservé est d'ailleurs prévu sur le plan de zonage afin de permettre l'évolution et l'extension du lagunage

ORDURES MENAGERES

La commune de Charrecey dispose d'un ramassage des ordures ménagères hebdomadaire dont la compétence relève de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon. Les ordures ménagères sont prises en charge par la Communauté d'agglomération.

Par ailleurs, une collecte sélective s'effectue en porte à porte. Il offre la possibilité aux habitants de Charrecey la possibilité de trier les papiers, les emballages et le verre et permet le recyclage d'un tonnage satisfaisant de matériaux.

Pour les déchets non collectés en porte à porte, une déchetterie est à la disposition des habitants sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Sous-Montaigu.

Les nouvelles constructions seront rattachées au système existant qui répond aux exigences environnementales et réglementaires actuelles.